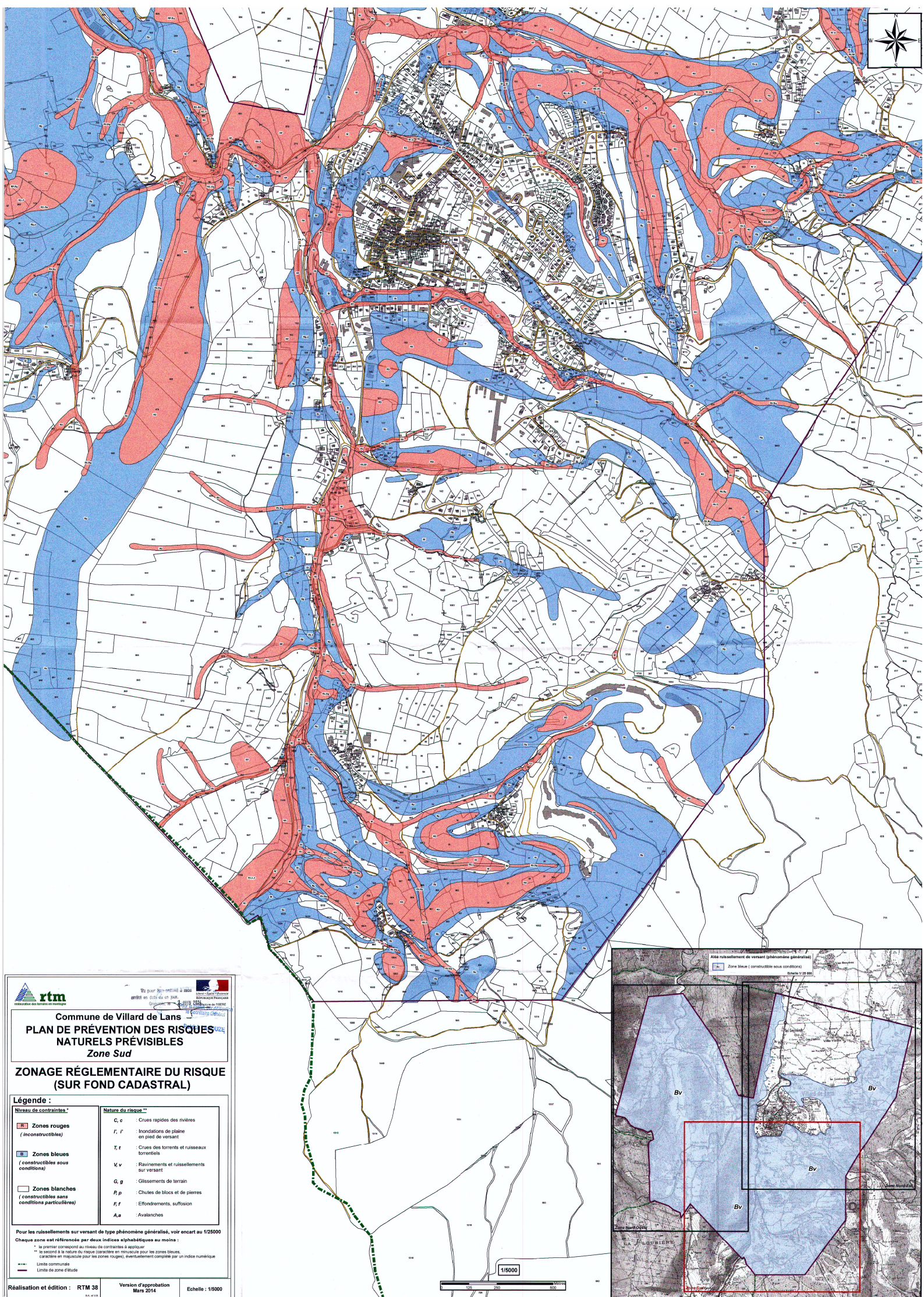






rtm
réserve des territoires montagne

Le plan de prévention des risques naturels est arrêté en date du 04/03/2014.

Commune de Villard de Lans
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
Zone Sud

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND CADASTRAL)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones rouges (inconstructibles)	C, c : Crues rapides des rivières
B Zones bleues (constructibles sous conditions)	I, i : Inondations de plaine en pied de versant
Bl Zones blanches (constructibles sans conditions particulières)	T, t : Crues des torrents et ruissellements torrentiels
	V, v : Ravissements et ruissellements sur versant
	G, g : Glissements de terrain
	B, p : Chutes de blocs et de pierres
	F, f : Effondrements, suffosion
	A, a : Avalanches

Pour les ruissellements sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractères en majuscule pour les zones rouges), éventuellement complété par un indice numérique

--- Limite communale
--- Limite de zone d'étude

Réalisation et édition : RTM 38
Version d'approbation : Mars 2014
Echelle : 1/5000

